



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2658**

**OBJET**

**Convention de réalisation d'un fossé bétonné sur la RD119 à La Tour  
du Criou par le Conseil Départemental de l'Ariège**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL

**EXCUSÉS :**

Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL

**ABSENTS :**

Raymond BERDOU, Christian LOUBET

**PROCURATIONS :**

Daniel BESNARD	donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ
Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Christine TÉQUI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA a été sollicité par le Conseil Départemental de l'Ariège pour la réalisation d'un fossé bétonné sur la RD119 sur la commune de La Tour du Crieu dans le but de pérenniser le rejet des eaux de l'unité de production de La Tour du Crieu dans ce fossé ;

Considérant que des travaux de remise en état de ce fossé doivent être entrepris ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de renforcement de cette section de voirie départementale en 2024, le Conseil Départemental a évalué les travaux nécessaires ainsi qu'un détail estimatif des travaux ;

Sachant que les eaux rejetées par l'unité de production d'eau potable devront être dévoyées pendant toute la durée du chantier et que cette durée est évaluée à un mois.

Sachant que le dévoiement pourra se faire par le fossé en amont du PR27 et vers le bassin d'orage de la Palanque mais que ce dévoiement est soumis à autorisation de la commune de La Tour du Crieu et du Conseil Départemental.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
Ladite opération et son principe de financement.

- **AUTORISE,**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> vice-président à signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Ariège afin que ces travaux soient intégrés à la programmation 2024 du Conseil Départemental et qu'il en assure la maîtrise d'ouvrage.

**La Présidente du SMDEA,  
Christine TÉQUI**

